



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

S'expatrier

Mode d'emploi

10^e ÉDITION

MERCREDI 3 AVRIL 2019

MAISON INTERNATIONALE DE LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE
ENTRÉE LIBRE – 9H/19H

.....
"DANS LES PAS DE YANN ET SA FAMILLE,
BIENTÔT EXPATRIÉS"



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

10 ANS DE SALON : RETOUR SUR UN SUCCÈS..... 3

LES DERNIERS CHIFFRES DE L'EXPATRIATION 5

UN SALON UTILE, POUR TOUS LES PROFILS..... 7

- Pour les actifs, en solo, en couple ou en famille
- Pour les seniors souvent très motivés
- Pour les jeunes

LES CLÉS POUR RÉUSSIR SON EXPATRIATION..... 10

- Emploi et expatriation
- Fiscalité, patrimoine : ce qu'il faut savoir
- Santé, prestations familiales, retraite... : quelle protection sociale à l'étranger ?
- Vie privée : famille, enfants, mariage

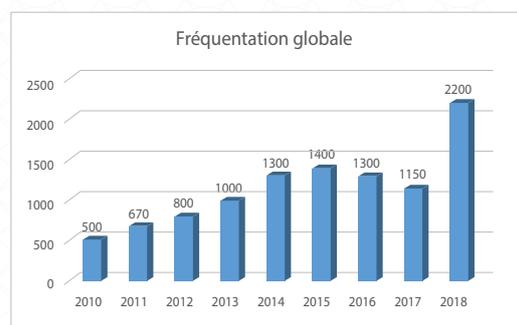
« S'EXPATRIER, MODE D'EMPLOI » : UNE JOURNÉE BIEN REMPLIE 22

- Les organisateurs
- Les exposants
- Les conférences
- Comment venir au salon ?
- Pour aller plus loin : bibliographie / sources

10 ANS DE SALON : RETOUR SUR UN SUCCÈS

S'Expatrier mode d'emploi a été créé il y a 10 ans à l'initiative de la CFE et du groupe Malakoff Médéric Humanis (Taitbout à l'époque). Dans un contexte de mobilité croissante, l'objectif était de réunir, en un même lieu et durant une journée, les principaux acteurs institutionnels de l'expatriation (protection sociale, fiscalité, emploi, etc.) pour répondre aux questions des candidats à un départ à l'étranger.

C'est la seule manifestation regroupant les acteurs institutionnels majeurs de l'expatriation et de la mobilité internationale, organisée entièrement par ces mêmes partenaires (liés par une convention annuelle). Caisse de résonance d'un phénomène qui se développe parmi les Français, le salon a vu sa fréquentation augmenter au fil des ans, jusqu'à enregistrer son record en 2018 (2 200 personnes).



En accès libre et gratuit, cette journée est faite pour tous les porteurs d'un projet à l'international.

Entrepreneurs, salariés, demandeurs d'emploi, conjoints, étudiants, retraités... Ils étaient plus de 2 200 en 2018 à venir se renseigner sur la couverture santé, la protection sociale, la fiscalité, l'emploi, la retraite...

Témoignages de 2 visiteurs de la dernière édition :

« J'avais besoin d'informations pratiques, notamment pour les cotisations retraite et la sécurité sociale. J'avais déjà fait des recherches sur internet mais j'avais vraiment besoin d'informations personnalisées. J'ai pu rencontrer des professionnels qui ont pu répondre à mes attentes. Je suis pleinement satisfaite. »

Sabrina qui préparait son installation au Sénégal à l'été 2018

→ <https://www.facebook.com/SExpatrierModeDEmploi/videos/1751732831556648/>

« Je ne savais pas vraiment comment partir. J'ai obtenu des informations utiles sur le PVT. J'ai aussi pu me renseigner sur les assurances. Cela permet aussi de faire des rencontres, de voir que l'on n'est pas seul à avoir ce type de projet. »

Julien, venu spécialement d'Orléans et porteur d'un projet d'expatriation en Nouvelle Zélande

→ <https://www.facebook.com/SExpatrierModeDEmploi/videos/1751722198224378/>



« Ça y est, nous avons pris notre décision. J'accepte le poste que l'on me propose et toute la famille part vivre à Madrid. Pourquoi pas ? Nous et nos deux enfants allons découvrir une nouvelle vie, apprendre une nouvelle langue. Avec Anna, ma compagne, nous avons envie depuis un moment de changer de vie, de décor. Elle y voit l'opportunité d'une reconversion et espère pouvoir créer son entreprise... Mais pas question de partir à l'aventure, nous voulons plutôt vivre une belle aventure ! Le salon « S'expatrier, mode d'emploi » a lieu au bon moment, je vais pouvoir poser toutes les questions qui me tracassent encore : quelle sera notre couverture sociale ? Est-ce que nous devons déclarer nos revenus en France et comment ? Nos permis de conduire seront-ils valables ? Quelle prise en charge si on tombe malade, ou si l'on décide d'avoir un petit troisième ? Quelle scolarité choisir pour nos enfants ? Y-a-t-il des aides à la création d'entreprise pour les Français à l'étranger ? Et la retraite dans tout ça, même si elle est encore loin, est-ce que l'on continue de cotiser depuis l'étranger ? Bref, c'est parti ! »

Yann, 34 ans, technicien biologiste, vivant à Saint-Brieuc

» DES EXPERTS DE L'EXPATRIATION POUR RÉPONDRE À TOUTES MES QUESTIONS »

YANN

Je pourrai échanger avec eux sur tous les aspects de la vie quotidienne d'un expatrié : emploi, santé, fiscalité, mais aussi famille, retraite, patrimoine...

Ils sont organisateurs et seront présents pour répondre à toutes les questions : l'Assurance retraite, la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), le Cleiss (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale), la DINR (Direction des impôts des non-résidents), le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le groupe Malakoff Médéric Humains (groupe de protection sociale : santé, prévoyance et retraite complémentaire) et les Notaires de France.

Il sera également possible de discuter avec Pôle Emploi, la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones d'Expatriés) et la Sécurité sociale pour les indépendants (ex Régime Social des Indépendants).

» DES CONFÉRENCES POUR BIEN ME PRÉPARER »

Plusieurs thématiques seront abordées lors de conférences et de séances de questions-réponses animées par ces experts :

- Partir à l'étranger : la check-list
- Entreprendre à l'étranger
- Départ à l'étranger et démarches fiscales
- Trouver un emploi
- Suivre son conjoint expatrié
- La protection sociale des expatriés : santé, prévoyance et retraite
- Vente d'immeubles, IFI, donations et successions
- Partir en Programme Vacances Travail (PVT)
- Imposition et gestion de patrimoine

» L'ESPAGNE ET LE CANADA, INVITÉS D'HONNEUR DE CETTE 10^e ÉDITION »

→ Un nouvel invité : l'Espagne

En 2017, le nombre de Français expatriés en Espagne a légèrement augmenté par rapport à 2016. 85 151 Français sont recensés dans le pays par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, contre 84 730 l'année d'avant. Une hausse légère mais qui rompt une tendance à la baisse : cela faisait 4 ans que ce chiffre n'avait pas augmenté alors que sur la même période, le nombre de Français expatriés s'est accru un peu partout sur le globe.

En 2017, l'Espagne est le 7^e pays au monde à accueillir le plus de Français derrière la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne et le Canada. Selon les registres consulaires, les trois régions espagnoles qui comptent le plus de Français sont les provinces de Barcelone (20 938), Madrid (16 351) et Alicante (6 910).

→ Un focus sur le Canada renouvelé après le succès de 2018

Avec 103 967 Français inscrits sur les registres consulaires en 2017, le Canada reste la sixième destination privilégiée des Français. La communauté française au Canada a plus que doublé entre 2001 et 2017 ! Il y a quinze ans, environ 45 000 Français étaient inscrits sur les registres consulaires du Canada.

Sur ces quelques 100 000 Français installés au Canada, environ 68 000 vivaient à Montréal fin 2017, soit quasiment 70 % de l'ensemble de la communauté française canadienne. A titre d'exemple, de nombreux étudiants français partent y poursuivre leurs études : en 2015-2016, plus de 18 000 étudiants français ont mis le cap sur le Canada, selon Statistique Canada. Une hausse de plus de 115 % en comparaison avec l'année 2008.

YANN

Cette journée va me permettre de collecter toutes les informations et d'avoir des réponses à toutes les questions que je me pose ! L'idéal aussi pour échanger et discuter avec des experts.

LES DERNIERS CHIFFRES DE L'EXPATRIATION

YANN

Et oui, nous ne sommes pas les seuls à avoir l'idée de partir. Familles, étudiants, jeunes actifs, seniors ... l'expatriation séduit de plus en plus, dans un contexte où les échanges sont mondialisés et les déplacements et communications facilités.

Le nombre d'inscrits au registre des consulats au 31 décembre 2017 était de 1,82 million, un chiffre en augmentation de 2,2 % par rapport à 2016.

Toutefois, l'inscription au registre mondial n'est en rien obligatoire, même si elle est vivement conseillée, notamment pour des raisons de sécurité. Et on estime entre 2 et 2,5 millions le nombre de Français établis hors de France.

UNE FORTE PRÉSENCE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EN EUROPE ET DANS LES PAYS DU G20

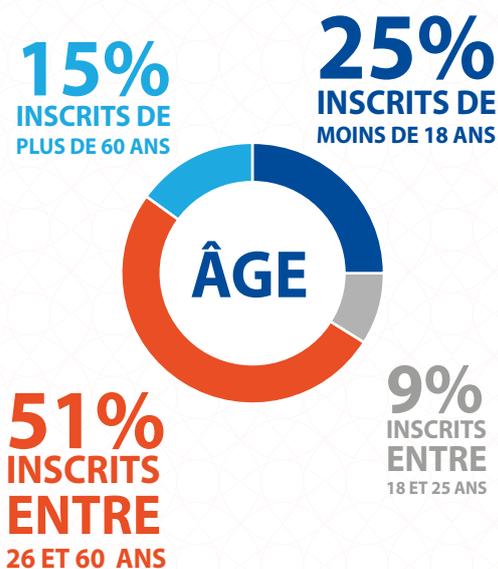
Les 5 premiers pays d'accueil de la communauté inscrite au registre restent les mêmes que les années précédentes, avec dans l'ordre : la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne. En outre, on retrouve dans la liste des 13 pays comptant plus de 30 000 inscrits tous les grands voisins de la France, des pays aux forts liens historiques et culturels (Maroc, Algérie, Israël et Canada) et les deux premières économies du monde (Chine et États-Unis). 61 % de la communauté française inscrite réside dans l'un des pays du G20 et près de 40 % des Français établis à l'étranger habitent dans l'un des pays membres de plein droit de l'Organisation internationale de la francophonie.

<https://webapps.france-diplomatie.info/carte-registre/>

UNE RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR GENRE QUI RESTE STABLE

Avec 50,1 % de femmes parmi les inscrits au registre en 2017, la population française établie à l'étranger est légèrement moins féminisée que la population française métropolitaine qui compte 51,5 % de femmes.

La structure par âge de la communauté française établie à l'étranger est stable par rapport à l'année précédente. 34 % des inscrits ont moins de 25 ans quand 51 % ont entre 25 et 60 ans et 15 % plus de 60 ans.





” LA MAJORITÉ DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
A PLUS DE 18 ANS ”

UN SALON UTILE, POUR TOUS LES PROFILS



YANN

Ce salon est idéal pour toute personne qui, comme moi, envisage de partir vivre à l'étranger et souhaite préparer au mieux son expatriation. Une expatriation réussie est souvent une expatriation bien préparée...

YANN

Et il y a aussi beaucoup de Français qui, comme ma compagne Anna, décident de créer leur entreprise hors de nos frontières !

Mondialisation oblige, l'expatriation est un phénomène important, qui ne cesse de croître. Les entreprises sont souvent conduites à exercer directement ou indirectement une partie de leur activité en dehors du territoire. De plus en plus de personnes sont tentées par une expérience à l'étranger, pour des raisons personnelles et familiales ou parce qu'elles considèrent cela comme une étape intéressante dans leurs études ou leur carrière. Les jeunes actifs sont nombreux à être séduits par l'aventure et aussi l'expérience que représente l'expatriation.

L'info en plus

Une récente étude menée par l'institut YouGov montre que les Français sont **52 %** à envisager une vie à l'étranger. L'envie est encore plus forte pour la jeune génération : **73 %** des 18 et 24 ans sont tentés par l'idée de vivre dans un autre pays. Un coût de la vie plus bas et une meilleure qualité de vie sont les premiers arguments cités, chez 4 Français sur 10. Pour la jeune génération, le moteur de l'expatriation est avant tout la recherche d'aventures (46 %) et de meilleures opportunités de carrière (40 %). La destination la plus populaire auprès des candidats à l'expatriation, toutes générations confondues, est le Canada. Elle est suivie par le Portugal et l'Espagne.

Etude YouGov – septembre 2018

→ Pour les actifs, en solo, en couple ou en famille

Les trois quarts des expatriés travaillent : assez logiquement, les actifs constituent aussi le premier public du salon « S'Expatrier, mode d'emploi ». En 2018, toutes catégories socio-professionnelles cumulées, ils représentaient ainsi 69 % des répondants au questionnaire de satisfaction proposé (295 répondants sur 2 200 visiteurs, soit 13,4 % des participants), devant les personnes sans emploi (14 %), les étudiants (9 %), et les retraités et pré-retraités (9 %).

Les retraités représentent 20 % et les étudiants environ 2 %*. 61 % des expatriés ont signé un contrat de travail local avec une entreprise locale et 21 % un contrat local avec une filiale française. Seuls 18 % sont liés par un contrat soumis au Code du travail français (statut de détaché).

Les cinq secteurs professionnels qui dominent chez les expatriés sont l'enseignement (largement en tête), suivi par le commerce et la distribution. Viennent ensuite la communication, le marketing et la publicité, puis l'informatique et les télécoms devant la banque et l'assurance.**

Parmi ces actifs, les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'expatrier et pas uniquement pour suivre leur compagnon. Aujourd'hui, de nombreux départs sont motivés par des choix personnels et/ou professionnels propres. Qu'elles soient étudiantes en quête d'expérience, cadres ayant une opportunité professionnelle ou juste désireuses de changer de vie, les femmes sont nombreuses à voir l'expatriation comme une chance.

” DES STATUTS ET DES PROJETS DE VIE DIFFÉRENTS ”

Certaines personnes sont détachées par leur entreprise française et séjournent dans un pays étranger pour une durée déterminée, avant de rentrer en France ou de partir dans un nouveau pays. D'autres, de plus en plus nombreuses, travaillent sous un contrat local et s'installent parfois pour une longue durée dans ce pays de résidence.

→ Pour les seniors, souvent très motivés

YANN

Mes parents, par exemple, sont allés vivre aux Baléares il y a 3 ans pour découvrir de nouveaux horizons...

Les seniors représenteraient près de 15 % des Français inscrits au registre des expatriés. Et 17 % des retraités français de plus de 65 ans vivant en France envisage-

raient une installation à l'étranger. Si l'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Malte) est attractive, des destinations comme Madagascar, le Panama, le Costa Rica... sont en pleine expansion. L'Asie du Sud-Est (Vietnam, Thaïlande, Bali, Philippines) progresse également nettement.

Vivre sa retraite à l'étranger, c'est très facile : il suffit d'informer l'ensemble des caisses de Sécurité sociale, dont l'Assurance retraite, de ce déménagement.

Même si les expatriés de plus de 60 ans restent majoritairement des retraités, le taux d'emploi des seniors est sensiblement plus élevé parmi les Français de l'étranger que sur le territoire national. Libérés des contraintes familiales, expérimentés et encore très impliqués professionnellement, les seniors sont de plus en plus nombreux à se voir proposer des missions à l'international. Côté employeurs, il s'avère parfois plus simple de muter un senior actif à l'étranger qu'une famille avec des enfants en bas âge. Les seniors expatriés retraités sont de plus en plus nombreux à s'impliquer localement, en s'engageant aux côtés d'ONG ou en créant leurs propres associations-fondations.

→ Pour les jeunes

YANN

Je n'en ai pas eu l'occasion moi-même, mais plus de 80 000 étudiants ont effectué leurs études à l'étranger en 2014. J'encouragerai mes enfants, car cette expérience est unique et enrichissante.

Du stage au programme d'échange, différentes formules existent. Le Canada, soumis à des quotas, arrive en tête des pays cités par les jeunes pour l'expatriation (37 %), suivi des États-Unis (32 %), du Royaume-Uni (26 %) et de l'Australie (18 %).

” ERASMUS + ”

En 2016, plus de 41 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France sont partis en mobilité en Europe dans le cadre du programme Erasmus +, soit 17 étudiants pour 1 000 inscrits. La mobilité dure en moyenne 5,6 mois, et les principaux pays d'accueil sont le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne.

” LE STAGE À L'ÉTRANGER ”

Il est possible de chercher un stage à l'étranger par le biais des organismes universitaires, des chambres de commerce à l'étranger, de Pôle emploi ou de l'APEC.

Bon à savoir : il est impératif de s'assurer une bonne protection contre le risque « accidents du travail » durant un stage (conventionné) à l'étranger. Il convient donc de vérifier en détail les dispositions prises par l'employeur local. La CFE peut apporter aux étudiants stagiaires une couverture contre ce risque.

” LE PROGRAMME VACANCES-TRAVAIL (PVT) ”

Ce programme s'adresse à un public jeune de 18 à 30 ans (35 ans pour le Canada) et désireux de s'expatrier, durant une durée maximale d'un an, à des fins touristiques et culturelles dans l'un des 14 pays partenaires. Les jeunes ont la possibilité de travailler sur place pour compléter leurs moyens financiers. Depuis les premiers accords vacances-travail en 1999, ce programme a bénéficié à plus de 340 000 jeunes français. En 2017, 42 961 Français sont partis à l'étranger dans le cadre du PVT. Sur la même période, ce sont 4 270 jeunes qui sont venus en France en tant que PVTistes. En tant que PVTistes. En 2017, le Top 3 des pays plébiscités par les PVTistes français sont : l'Australie (22 361 personnes), la Nouvelle-Zélande (10 211) et le Canada (6 830).

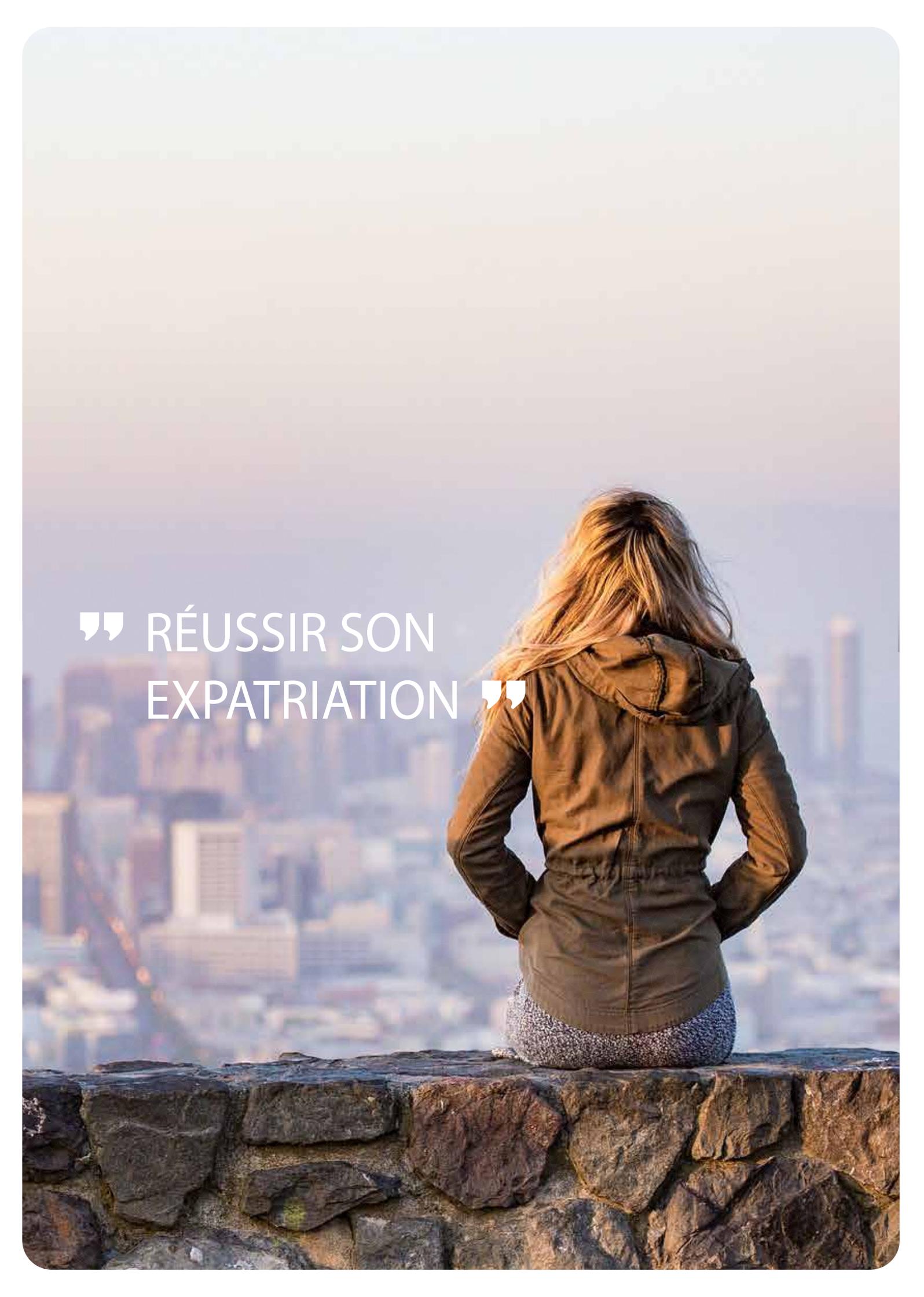
” LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE) ”

Le VIE est un service civique effectué à l'étranger en matière d'action culturelle, environnementale, humanitaire ou de développement technique, scientifique et économique. Le volontariat international permet aux jeunes de 18 à 28 ans d'exercer des missions à l'étranger en entreprise, en ambassade ou au sein d'organisations internationales pour une durée de 6 à 24 mois (qui peut être renouvelé une fois pour 2 ans maximum), tout en bénéficiant d'un statut protecteur. Les volontaires internationaux reçoivent une indemnité.

Le V.I.E en quelques chiffres*

- Au 30 novembre 2015, 8 953 V.I.E. étaient en poste pour le compte de 1 877 entreprises.
- Depuis le début de la formule en 2001, 56 825 V.I.E. ont effectué une mission.
- Actuellement la durée moyenne d'un VIE est de 17,93 mois.
- Les destinations : 44 % des départs concernent l'Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Roumanie, Italie, Espagne, Tchéquie...), 19 % l'Asie (Chine, Japon...), 13 % l'Amérique du Nord (essentiellement les États-Unis), 12 % l'Afrique, 5,5 % l'Amérique Latine et 3 % le Proche et Moyen-Orient.

* source : www.civiweb.com



” RÉUSSIR SON
EXPATRIATION ”

LES CLÉS POUR RÉUSSIR SON EXPATRIATION

1. EMPLOI ET EXPATRIATION

YANN

Pour moi, c'est facile, j'ai un emploi qui m'attend là-bas. Mais Anna aura peut-être à chercher un emploi en attendant la création de son entreprise. Elle est informaticienne. Je pense qu'elle n'aura pas de mal à trouver de travail... L'APEC et Pôle emploi présents sur le salon vont pouvoir nous conseiller. Nous pourrons aussi nous documenter sur les aides à la création d'entreprise quand on est Français à l'étranger.»

” CRÉER UNE ENTREPRISE À L'ÉTRANGER ”

De plus en plus de Français semblent tentés, au-delà du changement de cadre de vie, par l'idée d'entreprendre à l'étranger. Environ 250 000 d'entre eux auraient déjà créé leur entreprise en dehors de France. Fiscalité avantageuse, démarches simplifiées et plus rapides, main d'œuvre moins chère, marché en expansion et besoin localisé... Les raisons peuvent être multiples et dépendent des pays choisis. Plusieurs critères sont déterminants pour un entrepreneur qui cherche sa destination idéale :

- **Le cadre juridique** : quelles sont les démarches à effectuer ? Quels sont les délais ? Selon les pays, la création d'une entreprise peut prendre entre quelques jours et plusieurs semaines.



- **Le cadre fiscal** : l'obtention de prêt est-elle facilitée ? La circulation des capitaux est-elle réglementée ? Autant de points qui seront importants au moment de financer son projet.
- **Le potentiel du marché** : quelles sont les habitudes de consommations locales ? Le pays choisi est-il en croissance ?
- **Le cadre de vie** : climat, nourriture, infrastructures, stabilité politique... pour réussir son entrepreneuriat comme son expatriation il faut avant tout se sentir bien là où l'on va !

À noter : chaque pays a son cadre particulier : certains imposent de passer par un expert-comptable pour régler les formalités, d'autres exigent de conclure un partenariat avec des locaux, il faut parfois pouvoir justifier d'un capital ou d'un dépôt de garantie. Une fois le pays choisi, il convient donc de bien se renseigner.

Certains pays sont plus "entrepreneurs-friendly" que d'autres. La Banque mondiale a publié un classement des pays les plus attractifs, le Doing Business 2017.

- Dans l'ordre :
- Nouvelle-Zélande
 - Singapour
 - Danemark
 - Hong-Kong
 - Corée du Sud
 - Norvège
 - Royaume-Uni
 - États-Unis
 - Suède
 - Macédoine

Une fiscalité avantageuse pour les créateurs d'entreprise, la facilité et la rapidité à réaliser les démarches administratives, les infrastructures adaptées sont autant de points communs à tous ces pays.

» RECHERCHER UN EMPLOI À L'ÉTRANGER, C'EST POSSIBLE ! »

→ CHERCHER AVANT DE PARTIR

En 2015, près de 25 000 offres en Europe et à l'international ont été proposées par le réseau Pôle emploi selon la répartition suivante : Europe : 70 % ; Amériques : 15 % ; Afrique – Proche & Moyen-Orient : 10 % ; Asie-Pacifique : 5 %.

Les pays qui recrutent le plus sont majoritairement situés en Europe limitrophe (Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse) puis au Canada et aux États-Unis.

Les métiers qui s'exportent le mieux restent ceux fondés sur les savoir-faire d'excellence pour lesquels la France est réputée. À savoir : l'hôtellerie-restauration, les métiers de bouche, les métiers du luxe, l'ingénierie, l'informatique et la santé.

À noter : en Europe, de nombreux postes sont à pourvoir pour des jeunes souhaitant acquérir une expérience à l'étranger. Ces activités de placement/recrutement sont menées en liaison avec EURES, le réseau européen de l'emploi. D'autres organismes proposent également des offres : l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), le CIVI (Centre d'information sur le volontariat international) et la MIFI (Maison de l'information, de la formation et de l'insertion).

→ CHERCHER SUR PLACE

SE CRÉER UN RÉSEAU

Les CCI FI (Chambres de Commerce et d'Industrie France International), les consulats ou encore les instituts français, organisent des événements avec la communauté française à l'étranger, qui sont autant d'occasions de se rencontrer, d'échanger et de se constituer un nouveau réseau.

Des associations comme la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones d'Expatriés) organisent également dans plus de 220 espaces d'accueil à travers le monde des cafés-rencontres, des activités, des soirées et sorties pour que l'expatriation des familles soit une réussite.

De nombreux pays disposent de CCI FI. Sur place, celles-ci proposent souvent aux personnes recherchant un emploi des informations et des services pour les orienter dans leurs recherches d'emploi ou encore les aider à structurer un projet professionnel.

Aujourd'hui, le digital est un outil précieux pour enrichir son réseau : forums spécialisés pour poser ses questions, réseaux sociaux, tchats organisés sur l'expatriation...

La page Facebook Pégase du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est aussi une adresse à visiter régulièrement dans ce cadre.

<https://www.facebook.com/pegase.expatriation.francaisaetranger/>

VALORISER SES COMPÉTENCES ET SES DIPLÔMES

Avant de partir il peut être intéressant de réaliser un bilan de compétences auprès d'un organisme spécialisé, comme l'APEC, idéal pour faire le point sur ses aspirations.

AUTRES DÉMARCHES À ANTICIPER

Se renseigner sur les visas et permis de travail nécessaires pour travailler dans le pays de destination, ainsi que sur les opportunités professionnelles spécifiques à ce pays. On peut aussi décider de suivre des formations ad-hoc en France, afin d'être en mesure d'y postuler une fois sur place.

Il peut de même être utile de s'informer, auprès du réseau ENIC-NARIC (European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres), qui est constitué de 55 centres d'information installés dans les différents pays de la région Europe, pour savoir si ses diplômes sont reconnus dans le pays de destination et le cas échéant sur les équivalences nécessaires.



» RETOUR EN FRANCE ET SUIVI DE CONJOINT : LES DROITS AU CHÔMAGE »

En cas de perte d'emploi et quel que soit le pays d'expatriation, le salarié doit, à son retour en France, s'inscrire à l'agence Pôle emploi de son lieu de domicile, dans les 12 mois qui suivent la perte de son activité.

D'autres conditions sont également à remplir pour prétendre aux allocations chômage :

- être involontairement privé d'emploi et pouvoir justifier d'avoir travaillé un certain temps ;
- avoir accès au marché du travail en France.

À noter, la durée d'indemnisation dépend de la durée et du type d'affiliation, ainsi que de l'âge du salarié à la date de la fin du contrat de travail.

» DÉMISSIONNER POUR SUIVRE SON CONJOINT EXPATRIÉ : QUELLES CONSÉQUENCES ? »

Deux situations sont possibles pour faire valoir ses droits, lorsqu'un salarié démissionne d'un emploi exercé en France pour suivre son conjoint partant travailler dans un Etat européen :

- Avant son départ pour l'étranger, le salarié s'inscrit comme demandeur d'emploi, à l'agence Pôle emploi du lieu de son domicile. À son retour en France, il pourra prétendre au bénéfice du reliquat de droits, sous certaines conditions.
- Le salarié part à l'étranger sans s'inscrire à l'agence Pôle emploi du lieu de son domicile. À son retour en France, il peut bénéficier des prestations d'assurance chômage, sous certaines conditions, dans un délai de 4 ans à compter de sa date de démission.

2. FISCALITÉ ET PATRIMOINE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

» COMMENT DÉCLARER ET PAYER SES IMPÔTS LORSQUE L'ON EST EXPATRIÉ ? »

YANN

Avec l'instauration du prélèvement à la source, je me posais déjà des questions en travaillant et habitant en France, et maintenant que l'on va vivre à l'étranger, je suis un peu perdu. Comment et où vais-je payer mes impôts ? En France ? A Madrid ? Dans les deux pays ? Nous allons mettre notre maison de Saint Brieuc en location, comment est-ce que je déclare les revenus du loyer ? Cela va être très pratique de pouvoir consulter directement le service des impôts des non-résidents. « S'expatrier, Mode d'Emploi » est le seul salon sur lequel je vais trouver des consultations fiscales gratuites !

2019 est une année importante en terme de fiscalité, avec la mise en place du prélèvement à la source pour tous les contribuables en France, y compris les futurs expatriés. Il est primordial de vérifier avant de partir les règles qui déterminent la résidence fiscale lorsqu'on choisit de s'expatrier. Et de nombreuses

questions en découlent : où et auprès de quelle administration, française ou de son pays de résidence, déclarer ses revenus ? Comment s'en acquitter ? En fonction de son statut fiscal, quelles sont les formalités à accomplir avant de partir ? Puis, une fois installé à l'étranger, quelles sont les obligations dans ce domaine, en tant qu'expatrié ?



” IMPOTS.GOUV.FR : LE SITE DE RÉFÉRENCE ”

Le premier réflexe à avoir en matière fiscale, avant de quitter la France, est de se rendre sur www.impots.gouv.fr et de créer (si ce n'est déjà fait) son espace particulier.

Au moment de partir, il faudra bien penser à emporter ses identifiants (numéro fiscal et mot de passe) pour se connecter à distance. Cette démarche sera particulièrement utile à tous ceux qui risquent, en fonction de leur pays de destination, de subir les aléas liés à l'acheminement du courrier : délai de réception des documents très long, voire perte. Depuis cet espace, l'expatrié pourra effectuer les principales démarches relatives à son imposition fiscale :

- déclarer ou corriger les revenus déclarés en ligne ;
- consulter ses avis, déclarations et paiements ;
- payer ses impôts en ligne et gérer ses paiements ;
- faire une réclamation.

YANN

Lorsque l'on part à l'étranger, des événements peuvent survenir et modifier une situation juridique et patrimoniale (mariage, succession, achat d'un bien immobilier...). Dans notre cas, avec le projet de création d'entreprise, ce sont encore des questions supplémentaires. Le meilleur conseil que j'ai reçu sur les forums, les discussions entre expatriés, les sites d'informations... c'est avant tout d'anticiper ! Une consultation chez un notaire s'impose dans bon nombre de cas et cela tombe bien, Les Notaires de France sont présents sur le salon !

” CONTRAT DE MARIAGE : ATTENTION AU CHANGEMENT AUTOMATIQUE ”

Pour commencer, il est nécessaire de faire le point sur son régime matrimonial, surtout en l'absence de contrat de mariage. En effet, depuis le 1er septembre 1992, les couples mariés sans contrat de mariage spécifique sont soumis à la convention de La Haye de 1978 et peuvent voir leur régime matrimonial changer de manière automatique, parfois même à leur insu. Ainsi, par défaut, ils dépendront du régime légal de leur pays de première résidence après le mariage. Par exemple, ce sera la séparation des biens au Royaume-Uni.

En cas de décès ou de divorce, plusieurs règles de liquidation du patrimoine s'appliqueront, ce qui est source de difficultés. Mais il est possible de remédier à cette situation, notamment grâce à un notaire. Celui-ci conseillera le couple et établira une déclaration, qui fixera la loi applicable au régime matrimonial.

” SUCCESSION : DÉSIGNER LA LOI APPLICABLE ”

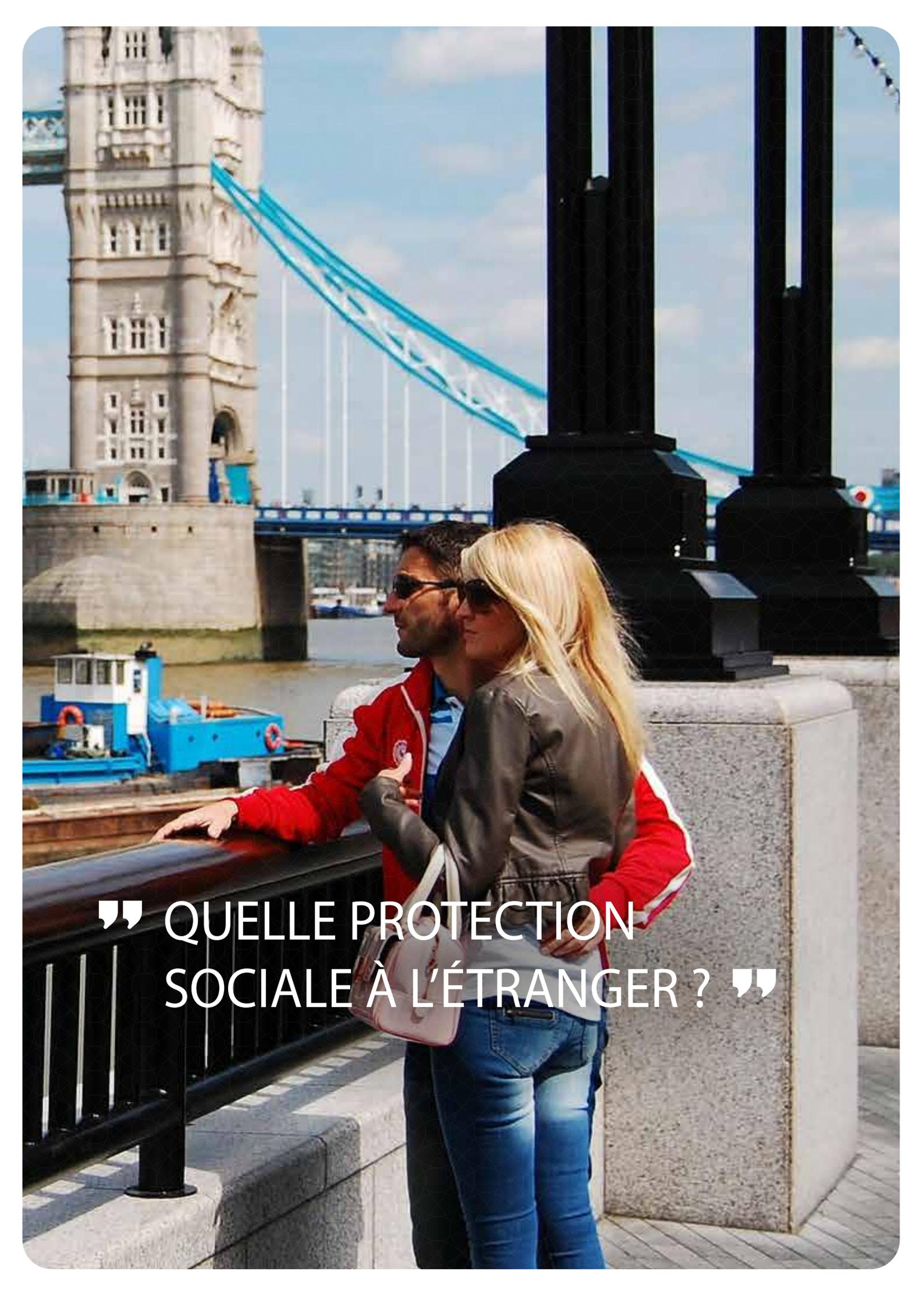
Depuis l'entrée en application d'un règlement européen, le 17 août 2015, et en l'absence de dispositions de dernières volontés, la loi applicable à l'ensemble de la succession sera en principe celle de la dernière résidence habituelle de la personne décédée. Par exemple, la loi portugaise s'applique à la succession d'un Français installé depuis plusieurs années à Porto, alors que ses enfants vivent en France et qu'il laisse des biens immobiliers situés dans ce pays. Cependant, il est possible pour un non-résident de désigner par testament sa loi nationale pour qu'elle soit appliquée lors de sa succession sur tous les biens, où qu'ils soient situés. C'est ce que l'on nomme la *professiojuris*.

” DONATION ENTRE ÉPOUX ET DONATION-PARTAGE : DES DISPOSITIFS PEU CONNUS À L'ÉTRANGER ”

Pour protéger le conjoint survivant, la donation entre époux est souvent conseillée. Or, cet acte n'est pas reconnu dans tous les pays. Il convient d'être vigilant quant à son utilisation dans un contexte international et mieux vaudra privilégier l'établissement d'un testament. De la même manière, la donation-partage est une institution typique du droit français, inconnue à l'étranger. Dans un bon nombre de pays où des Français pourraient posséder des biens, il leur sera conseillé de prendre d'autres dispositions permettant de les transmettre au mieux.

www.notaires.fr (rubrique expatriation)



A man and a woman are standing on a stone bridge with a black metal railing, looking out over a river. The man is wearing a red jacket and sunglasses, and the woman is wearing a black leather jacket and sunglasses. In the background, the Tower Bridge is visible, along with a blue boat on the water. The sky is blue with some clouds.

“ QUELLE PROTECTION SOCIALE À L'ÉTRANGER ? ”

3. SANTÉ, PRESTATIONS FAMILIALES, RETRAITE... : QUELLE PROTECTION SOCIALE À L'ÉTRANGER ?

YANN

En France, on a la « Sécu », mais comment cela va se passer quand nous serons à Madrid ? Est-ce que je devrai avancer les frais chez le médecin si les enfants sont malades ? Un ancien collègue m'a dit qu'il avait dû faire un emprunt pour rembourser 10 jours d'hospitalisation aux Etats-Unis parce qu'il n'avait pas vérifié sa couverture sociale avant de partir...

Gérer un accident, une consultation chez le médecin, une grossesse, mais aussi préserver ses droits au chômage et à la retraite... En France, c'est simple, on est affilié à la Sécurité sociale. On cotise pour l'assurance chômage, la retraite. Mais une fois hors de l'Hexagone, que se passe-t-il ? Conserve-t-on ses droits ?

Un projet de séjour temporaire ou durable à l'étranger soulève en effet de nombreuses questions, car les règles de protection sociale sont parfois complexes. Or, une mobilité internationale peut fortement impacter une protection sociale, quel que soit son statut : détaché(e), expatrié(e), étudiant(e), retraité(e)... Une visite sur le salon S'expatrier, mode d'emploi sera bien utile pour connaître ses droits, ainsi que les démarches nécessaires. Les experts présents sur le salon peuvent répondre à toutes les questions que les candidats à l'expatriation se posent : Comment serai-je soigné sur place ? Aurai-je droit à des prestations familiales ? Les années travaillées à l'étranger sont-elles prises en compte dans la retraite française ? Que signifie être détaché, et que faut-il savoir lorsque l'on projette un détachement, que l'on soit travailleur salarié ou travailleur non salarié ?

La protection sociale est une des questions centrales dans les projets d'expatriation, en témoigne la fréquentation des conférences lors des précédentes éditions. « Démarches fiscales avant un départ » et « Protection sociale des expatriés », ont ainsi été les plus suivies en 2016. Avec la conférence sur le Canada, les deux sujets ont également attiré un public nombreux en 2017.

Pour les visiteurs de 2016, la protection sociale constituait le 1^{er} sujet d'informations complémentaires attendues :

- « Des infos sur la sécurité sociale à l'étranger » ;
- « Des renseignements concernant mon régime » ;
- « Informations sur l'assurance chômage lors d'un départ à l'étranger » ;
- « L'entente bilatérale en protection sociale pour les autres pays du monde en dehors des pays européens » ;
- « Mutuelles valables à l'étranger et en France » ;
- « Qu'en est-il si on n'adhère pas à la CFE : démarches auprès de la sécurité sociale et que se passe-t-il pour la sécurité sociale et Pôle Emploi »...

Cet aspect est d'autant plus central qu'une étude du groupe Malakoff Médéric Humanis – Le Petit Journal montre un attachement fort à la protection sociale à la française (Baromètre Humanis - lepetitjournal.com - janvier 2017) : 75 % des expatriés français interrogés estiment qu'il est important pour eux de conserver un lien avec le système de protection sociale français. Près de la moitié (47 %) des expatriés déclarent que la protection sociale « à la française » et le système de soins font partie de ce qui leur manque le plus hors de France, après la famille (66 %) et la gastronomie (49 %).



→ **À l'étranger, la protection sociale dépend d'abord de son statut :**

DÉTACHÉ, EXPATRIÉ, RETRAITÉ, ...

Par exemple, une personne détachée continue de bénéficier des avantages du régime français, comme si elle restait en France. En revanche, une personne expatriée n'est plus couverte par la « Sécu », et elle a l'obligation de rendre sa carte vitale.

→ **La protection sociale à l'étranger dépend ensuite du régime local de sécurité sociale et d'éventuels textes internationaux en vigueur dans le pays étranger de destination**

Ce pays est-il situé dans la zone UE-EEE-Suisse soumise aux règlements européens, qui prévoient de nombreux points de coordination des législations de sécurité sociale, est-ce un pays lié à la France par une convention de sécurité sociale, ou est-ce un pays « hors accords » ?

Par exemple, entre la Chine, les États-Unis et un pays de l'Union européenne, les risques et les prestations peuvent être très différents. Il est donc important de se renseigner avant de partir sur les conditions sanitaires, les régimes locaux obligatoires, les accords de Sécurité sociale avec la France...

Pour connaître ses droits à protection sociale en fonction notamment de ces critères-là, le site du Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale (Cleiss), www.cleiss.fr, est la référence officielle. Le Cleiss est en effet l'organisme de liaison français chargé de veiller à la bonne application des accords internationaux de sécurité sociale. Organisme public d'information et d'expertise juridique, le Cleiss fêtera ses 60 ans en 2019. Son site propose une information complète et actualisée sur la dimension européenne et



internationale de la protection sociale. Il aborde les droits de toute nature, ouverts au titre des textes internationaux : assurance maladie, prestations familiales, chômage, retraite... On y trouve aussi des présentations de ces textes et des fiches sur des régimes étrangers de sécurité sociale.

Le Cleiss permet par exemple, de connaître ses droits en matière de soins de santé transfrontaliers dans la zone UE-EEE-Suisse : il est le point de contact national sur ce sujet.

Soins « programmés », « urgents », de maternité... lors de séjours temporaires en France, dans un autre pays membre de la zone, ou encore dans le pays d'expatriation... une foire aux questions dédiée apporte toutes les réponses !

https://www.cleiss.fr/faq/directive_sur_les_soins_transfrontaliers.html

Pour les séjours temporaires en France, certains accords internationaux de sécurité sociale prévoient en effet la couverture santé. Par exemple, un expatrié dans un état de l'UE/EEE/Suisse peut être pris en charge pour ses soins de santé avec une Carte européenne d'assurance maladie délivrée par son pays d'affiliation.

Sous réserve de l'existence d'accords internationaux de Sécurité sociale, l'expatrié peut donc choisir :

- de cotiser au seul régime local du pays d'accueil (si c'est un régime obligatoire),
- de souscrire en plus, une assurance volontaire auprès de la CFE afin de conserver la continuité avec la « Sécu » française
- et/ou de recourir à une assurance privée.

Il est recommandé de cotiser également à une assurance complémentaire, comme en France (surtout dans les pays où les soins coûtent très chers).

BON À SAVOIR : penser à négocier avec son employeur. En cas d'expatriation en contrat local, l'entreprise peut prendre en charge la question de la protection sociale. Pour cela, il est nécessaire de la négocier avant son départ.



A noter : depuis 2018, FrancExpat Santé permet de conserver la possibilité de se faire soigner en France lors des séjours temporaires. Avec « FrancExpat Santé », la Sécurité sociale française couvre tous les frais de santé (maladie - maternité - hospitalisation) réalisés en France selon les mêmes règles de remboursement que celles de la Sécurité sociale.

Tout le détail de l'offre sur :
<https://www.cfe.fr/web/ux-design/offre-francexpat>



Emmener sa protection sociale partout avec la CFE et Malakoff Médéric Humanis

La CFE (Caisse des Français de l'Étranger) propose une protection sociale durant l'expatriation. Elle est valable quel que soit le pays de résidence ou de séjour et sans exclusion liée à la nature de la pathologie ou des circonstances (catastrophe naturelle, faits de guerre, attentat...).

La personne a la possibilité de cotiser à une ou plusieurs assurances : maladie - maternité, accident du travail et retraite.

La continuité des droits aux prestations est immédiate, si la demande est réalisée dans les 3 mois suivant le début de son activité salariée à l'étranger. Au-delà, un délai de carence de 3 à 6 mois s'applique en fonction de l'âge.

À l'hôpital, chez le médecin ou le dentiste, il suffit alors à l'expatrié de demander une facture, puis de l'envoyer à la CFE pour obtenir le remboursement de ses frais de santé (dans la limite des tarifs et des taux pratiqués en France).

La CFE permet également d'assurer la continuité de vos droits lors de votre retour en France, le temps de réintégrer la Sécurité sociale. Un vrai plus, car une fois sorti du circuit, il peut parfois y avoir un délai de carence au retour.

Plus d'informations sur

www.cfe.fr

Le groupe Malakoff Médéric Humanis

En plus de la CFE, les expatriés peuvent choisir une couverture complémentaire en santé, prévoyance et retraite. Expert de la protection sociale pour les Français installés à l'international et en Outre-mer, Malakoff Médéric Humanis développe des solutions globales pour toutes les situations de mobilité internationale, en parfaite cohérence avec les systèmes de couverture sociale français. Cet organisme est ainsi le seul à proposer la transposition totale de la protection sociale « à la française », via un guichet unique, en partenariat avec la CFE.

Le groupe propose le « PACK EXPAT CFE », pour une couverture complète retraite-santé-prévoyance

Ce pack permet d'emporter à l'étranger la protection sociale à la française la plus complète.

LES AVANTAGES :

- santé : 5 formules souples qui complètent les remboursements de la CFE pour être aussi bien protégé qu'en France
- prévoyance : le niveau de capital décès se choisit librement, et pour les salarié(e)s, une garantie optionnelle arrêt de travail est proposée
- retraite : les salarié(s) continuent à bénéficier de la retraite par répartition

Plus d'information sur

<https://humanis.com/particulier/a-l-etranger/offre/travailler-etranger-pack-expat-cfe/>

” FOCUS SUR LA MATERNITÉ ”

L'expatriation n'est pas un frein à un projet de maternité. En revanche, là encore, il faut bien connaître sa protection sociale en la matière.

LE SAVIEZ-VOUS ? Aux États-Unis, les frais pour un accouchement peuvent varier entre 10 000 à 50 000 € (et 36 000€ à Singapour), d'où l'importance d'une bonne couverture complémentaire.

source : Malakoff Médéric Humanis

En cas de détachement, aucun problème, l'ancienne caisse continuera à prendre en charge l'ensemble de vos soins.

En cas d'adhésion à la CFE dès son départ de France, aucun problème. Que l'on soit déjà enceinte au moment du départ ou plus tard, la CFE étant la continuité du régime général, tout est pris en charge

** prise en charge dans la limite des tarifs de la Sécurité sociale appliqués en France.*

La CFE prend l'accouchement en charge que l'on accouche à l'étranger ou que l'on rentre en France.

En revanche, pour une femme partie depuis plus de 3 mois à l'étranger sans se soucier de sa couverture maladie-maternité et sans adhérer à la CFE, la situation peut s'avérer beaucoup plus compliquée. Pour que la grossesse et l'accouchement soient remboursés, il faut que la date de conception de l'enfant soit postérieure à la date d'effet de son adhésion (que ce soit à la CFE ou auprès d'une couverture complémentaire). De retour en France enceinte après une expatriation et n'ayant plus de lien avec la Sécurité sociale française, elle ne sera pas remboursée pour les frais de maternité.

En France, l'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS, CSS) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale. Il s'agit de la retraite obligatoire de base. Sur dix Français, neuf y ont cotisé, y cotisent ou y cotiseront.

À l'étranger, les salariés qui sont « détachés » et les personnes retraitées du régime général de la Sécurité sociale, continuent de relever de l'Assurance retraite qui a mis en place des services dédiés sur son site :

www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/salaries/mes-droits-selon-de-mon-parcours/activites-france-et-etranger.html ;

www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraites/je-suis-retraite-mes-demarches/ma-retraite-a-letranger.html



À SAVOIR : pour avoir accès facilement à toutes les informations sur la retraite (actif ou retraité), il suffit de créer un espace personnel :

www.monespacepersonnel.lassuranceretraite.fr/

” LA RETRAITE (ÇA S'ANTICIPE !) ”

YANN

Quelles seront les conséquences de mon expatriation sur ma retraite ? Est-ce que je continuerai à cotiser pour ma retraite française lorsque je travaillerai à Madrid ? Et pour ma compagne, comment cela se passe-t-il, comment cela est calculé ?

En revanche, lorsqu'on est expatrié, l'employeur n'a plus l'obligation de cotiser pour la retraite. Cependant, on peut choisir de maintenir sa présence au sein du système français de retraite de base et complémentaire. Pour cela, on peut adhérer, soit par l'intermédiaire de son employeur, soit à titre individuel, à :

- la CFE (Caisse des Français de l'Étranger), qui gère les cotisations vieillesse pour le compte de l'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS et CSS) – uniquement pour les salariés
- Humanis International Agirc Arrco

L'expatrié cumule ainsi des points pour la retraite complémentaire, dans les mêmes conditions qu'en France, sans rupture ni absence d'activité au moment de la reconstitution de sa carrière.

LE SAVIEZ-VOUS ? En fonction des accords internationaux de sécurité sociale entre la France et un pays, les périodes d'activité professionnelle à l'étranger peuvent être prises en compte pour le calcul de la retraite française du régime général de la Sécurité sociale (assurance retraite).



→ Dans le cas où le conjoint exerçait une activité professionnelle avant le départ, il peut cotiser au titre d'ancien assuré obligatoire dans les six mois suivant sa démission. Ce mode d'affiliation lui permet de continuer à alimenter son compte retraite français sur la base de son ancien salaire. La période d'inactivité à l'étranger n'est donc pas pénalisante au titre de la retraite et des trimestres gagnés puisque les salaires sont validés sur le compte retraite.

→ Si le conjoint expatrié a un enfant de moins de vingt ans à charge, il peut cotiser en tant que « personne chargée de famille ». Il s'agit alors d'une contribution forfaitaire permettant d'alimenter un compte retraite en trimestres.

Si l'a travaillé en France, il conserve ses futurs droits à retraite quelle que soit la durée d'expatriation dans un pays.

” ET LA RETRAITE POUR LE CONJOINT QUI SUIT ? ”

Le conjoint accompagnateur, qui exerçait une activité professionnelle en France, peut opter pour la démission. Il devient alors, tant qu'il ne travaille pas, ayant droit au regard de l'Assurance maladie. Pour la retraite, afin de ne pas perdre de trimestres pendant son expatriation et donc d'être pénalisé au moment de prendre sa retraite, il peut continuer à cotiser à titre personnel au régime de base à la CFE qui propose deux possibilités.

4. VIE PRIVÉE : FAMILLE, ENFANTS, MARIAGE

YANN

Ma compagne et moi nous nous demandons quel sera notre statut, et si nous ne devrions pas nous marier avant de partir, même si nous étions jusque-là plutôt réticents à passer devant Monsieur le maire. Quant à nos deux enfants, ils sont impatients de savoir à quoi va ressembler leur nouvelle école!

” PARTIR EN COUPLE ”

→ **Mariage**

Le mariage est une institution universellement reconnue et peut conférer des droits au conjoint notamment en termes d'obtention de visa de résident (ex : la Chine) et aussi en termes de visa de travail (ex : aux États-Unis, le visa de travail du

conjoint est obtenu sur présentation de l'acte de mariage). Le mariage donne, auprès des législateurs de tous les pays, le statut de conjoint à part entière à celui qui accompagne le détenteur du contrat de travail dans le pays. Cela facilite aussi l'obtention des visas pour les enfants.

En cas de mariage à l'étranger, devant les autorités locales, il faut penser à faire transcrire l'acte de mariage auprès du consulat afin qu'il soit également enregistré dans l'état civil français.

(voir plus loin : Contrat de mariage)

→ Le Pacs n'est pas reconnu partout

Les partenariats enregistrés, ou institutions similaires, existent dans une trentaine d'autres États : plusieurs pays d'Europe, certains États américains et canadiens, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine et l'Afrique du Sud. Un Pacs conclu en France ne pourra être valable dans le pays de résidence que si celui-ci prévoit un partenariat enregistré du même type. Ainsi, un Britannique pacsé avec une Française en France ne pourra revendiquer son application en Grande-Bretagne, où ce partenariat n'existe que pour les couples homosexuels. Quand le partenariat n'est pas reconnu, les membres du couple sont considérés, juridiquement et fiscalement, comme des personnes n'ayant aucun lien entre elles.

Attention : dans certains pays, il est parfois impossible d'obtenir un visa de résident si le couple n'est pas marié ou si le couple est de même sexe (par exemple, en Indonésie, seuls les couples mariés peuvent bénéficier d'un visa de support (KITAS) affectant le conjoint ou les enfants des travailleurs étrangers).

À noter, il est possible d'enregistrer un Pacs à l'étranger, auprès du consulat.

” PARTIR AVEC SES ENFANTS ”

YANN

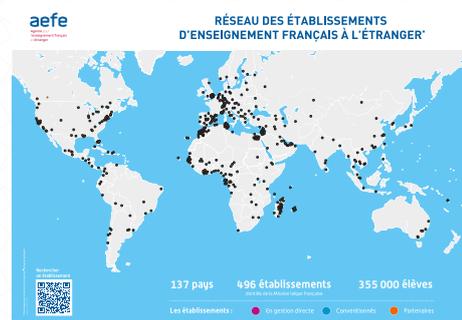
Un sujet important pour nous car nous souhaitons que les enfants soient le plus épanouis possible et vivent ce grand voyage comme une super aventure avec à la clé, une nouvelle langue et de nouveaux copains.

L'expatriation représente aussi un grand changement pour les enfants. Il est important de vérifier les législations du pays d'accueil sur l'autorité parentale (ex : au Brésil, les deux parents doivent signer obligatoirement un papier à la mairie ou devant le notaire pour qu'un des parents puisse voyager seul avec les enfants. Pour les vacances d'été par exemple, c'est important à savoir).

À noter : pour les enfants nés d'une précédente union et dont le parent expatrié a la garde, l'accord de l'autre parent est indispensable pour qu'ils puissent aller vivre avec lui à l'étranger.

→ Scolariser ses enfants

494 établissements scolaires homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) sont répartis dans plus de 130 pays et dispensent un enseignement conforme au programme français. La liste des établissements scolaires homologués est consultable sur www.aefe.fr.



→ Bourses scolaires

Des bourses peuvent être accordées aux familles, sous conditions de ressources, pour financer, totalement ou partiellement, la scolarité de leurs enfants français dans un établissement homologué par l'AEFE. Les conditions d'attribution et les formulaires de demandes sont disponibles auprès du consulat et sur le site de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, www.aefe.fr.

→ Et la protection sociale de ses enfants à l'étranger ?

Que les parents soient détachés ou expatriés, les enfants sont pris en charge, respectivement par le régime français ou le régime local.

S'ils adhèrent à la CFE, leurs enfants sont couverts jusqu'à leur 20^e anniversaire (ayant droit) et ce, sans cotisation supplémentaire. Lorsqu'ils atteignent 20 ans, ils doivent alors cotiser en propre auprès de la CFE. C'est aussi le cas en souscrivant à la complémentaire proposée par Malakoff Médéric Humanis.

→ Et si la famille s'agrandit à l'étranger ?

Lorsqu'un enfant français naît à l'étranger, il est recommandé de déclarer sa naissance ou de demander la transcription de son acte de naissance local dans les meilleurs délais auprès du consulat. L'enfant aura alors un acte de naissance français et une demande de passeport français pourra être déposée au consulat.



” DEMANDEZ LE PROGRAMME ... ”

« S'EXPATRIER, MODE D'EMPLOI » : UNE JOURNÉE BIEN REMPLIE

YANN

Histoire de bien organiser ma visite et voir les bonnes personnes au bon moment... J'arrive de Saint-Brieuc, je n'ai pas une minute à perdre pour préparer les trois prochaines années de ma vie.



Le programme complet des conférences sera consultable sur <https://www.expatriermodedemploi.org/le-programme/>

» ILS SERONT LÀ POUR VOUS CONSEILLER SUR VOTRE PROJET D'EXPATRIATION «



→ L'Assurance retraite

Avec 18 millions de cotisants, la Cnav, les Carsat, les CGSS et la CSS forment l'Assurance retraite. Elles gèrent la retraite de base du régime général de la Sécurité sociale qui concerne les salariés de l'industrie, du commerce et des services. Chaque mois, elles versent la pension de base personnelle ou de réversion à plus de 14 millions de retraités. Afin d'informer les salariés qui ont mené une partie de leur carrière en France et à l'étranger, ou ceux qui souhaitent passer leur retraite hors de France, l'Assurance retraite met à disposition des informations, des actualités et des vidéos sur le site : www.lassuranceretraite.fr et la chaîne YouTube : www.youtube.com/lassuranceretraite.

Sécurité sociale français lors de son expatriation et au retour. Dans le cadre de cette assurance volontaire, il est possible de combiner librement les trois assurances proposées : maladie-maternité, accidents du travail-maladies professionnelles et retraite (retraite de base de la sécurité sociale pour les salariés). Vous bénéficiez alors des mêmes prestations qu'au régime général obligatoire français et vous continuez à préserver vos annuités à la retraite. En 2018, plus de 210 000 Français (avec les ayants droit) sont couverts par la CFE dans le monde entier.

Pour retrouver la CFE sur internet : www.cfe.fr
sur Twitter : @CFE_com.
sur Facebook : <https://www.facebook.com/Caisse-des-Fran%C3%A7ais-de-l-Etranger-CFE-146137088778333/>



→ La Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

La CFE est une caisse de sécurité sociale volontaire spécifiquement créée pour les Français établis hors de France. Elle évite toute perte de droits engendrée par un départ à l'étranger et permet aux expatriés de conserver une protection sociale « à la Française ». Ainsi la CFE assure la continuité avec le régime de



→ Le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss)

Le Cleiss est l'organisme public français qui informe et conseille les personnes sur leur protection sociale lorsqu'elles sont en situation de mobilité internationale. Son rôle est de contribuer à la continuité de vos droits lorsque vous passez d'un pays à un autre, d'un système de protection sociale à un autre. Il renseigne les assurés français qui vont à l'étranger, ou qui sont de retour, sur leurs droits, devoirs et démarches, ainsi que les étrangers qui viennent en France. Le Cleiss répond sur tous les risques - maladie, maternité, prestations familiales, retraite - et sur tous les régimes.



Le Cleiss assure également la liaison entre les caisses de sécurité sociale françaises, et les caisses étrangères, mais il ne remplace pas ces organismes, car il n'administre pas les dossiers.

Son site internet propose une information complète et actualisée, mise à jour en continu, avec régulièrement de nouvelles FAQ, comme par exemple : les dix erreurs les plus fréquentes commises par les patients en matière de soins transfrontaliers :

<https://www.cleiss.fr/pcn/10erreurs.html>

www.cleiss.fr et twitter : @Cleiss_fr



→ La Direction des impôts des non-résidents (DINR)

Dotée d'une compétence nationale, la Direction des impôts des non-résidents (DINR) fait partie de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Son « service des impôts des particuliers non-résidents » et son « pôle fiscalité immobilière » gèrent les dossiers des contribuables de nationalité française ou étrangère, non domiciliés fiscalement en France mais disposant de revenus de source française (revenus locatifs, pensions, ...), de biens immobiliers dont la valeur, déduction faite des emprunts souscrits pour acquérir ces biens, les rend imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Pour retrouver la DGFiP sur Internet :

www.impots.gouv.fr

sur Twitter : @dgfip_officiel

sur Facebook :

<https://www.facebook.com/Direction-g%C3%A9n%C3%A9rale-des-Finances-publiques-250996308359760/>

sur YouTube :

<https://www.youtube.com/user/dgfipmedia>



malakoff médéric
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

→ Le Groupe Malakoff Médéric Humanis

Malakoff Médéric Humanis, le nouveau leader paritaire et mutualiste de la protection sociale

Le 1er janvier 2019, Malakoff Médéric et Humanis se sont unis pour devenir Malakoff Médéric Humanis, un seul et même acteur paritaire et mutualiste de la protection sociale.

Partenaire de toutes les entreprises, petites et grandes, dans tous les secteurs d'activité et partout en France,

nous contribuons à leur performance et au bien-être de leurs salariés à travers les services innovants associés à nos contrats d'assurance. Nous accompagnons également les salariés dans leur passage à la retraite, et les retraités afin qu'ils puissent, au-delà de l'entreprise, développer leur nouveau projet de vie.

Notre expertise à l'international et pour l'Outre-mer

Malakoff Médéric Humanis est le seul groupe de protection sociale à proposer aux futurs expatriés une couverture globale « à la française » (retraite, santé et prévoyance), en complément des garanties de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE).

Malakoff Médéric Humanis, c'est aussi la couverture sociale pour les entreprises et particuliers en Outre-mer, pour les salariés en France d'une entité étrangère qu'ils soient salariés d'entreprises sans établissement en France (ESEF) ou personnel des ambassades et des représentations diplomatiques étrangères en France.

Chiffres clés :

- N° 1 en assurance collective prévoyance et santé
- 426 000 entreprises clientes en assurance de personnes.
- + de 6 Mds € de fonds propres
- 170 pays couverts

<https://malakoffmederic-humanis.com/>



→ Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Le MEAE a, entre autres missions, celle d'informer les Français qui souhaitent s'établir à l'étranger sur les aspects administratifs, pratiques, sécuritaires et sanitaires liés à l'expatriation. Il contribue également à la négociation de conventions bilatérales destinées à faciliter la mobilité internationale. Enfin, il pilote un réseau de plus de 200 services consulaires répartis dans 150 pays, qui permettent aux Français résidant à l'étranger de réaliser certaines formalités indispensables (renouvellement de passeport, transcription d'actes civils, inscription sur les listes électorales consulaires...),

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/>

À voir également sur Facebook : Pégase, la page de l'expatriation et des Français à l'étranger.

<https://www.facebook.com/pegase.expatriation.francaisletranger/>

→ Les Notaires de France

Établissement d'utilité publique, le Conseil supérieur du notariat est l'organe chargé de représenter l'ensemble de la profession auprès des pouvoirs publics. Il est, à ce titre, régulièrement sollicité par le Ministre de la Justice pour donner son avis sur les questions entrant dans les compétences des notaires de France. Il est, par ailleurs, chargé de déterminer et de conduire la politique générale de la profession. Il organise régulièrement en France comme à l'étranger des rencontres avec les Français sur les questions juridiques relatives à l'immobilier, à la famille, à la gestion du patrimoine ou encore à l'entreprise.

www.notaires.fr

Les partenaires invités

→ Apec, acteur du marché de l'emploi des cadres

L'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur. Aux entreprises, l'Apec propose des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Observatoire de l'emploi des cadres, l'Apec analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché, des métiers et des secteurs. Avec la réforme de la formation professionnelle, l'Apec est l'un des 5 acteurs nationaux du Conseil en Évolution Professionnelle.

www.apec.fr

→ PVTistes.net

PVTistes.net est un site d'information et d'échange dédié à l'expatriation des jeunes Français et plus particulièrement dans le cadre du Programme Vacances-Travail (PVT).

www.PVTistes.net

→ Sécurité sociale pour les indépendants

La Sécurité sociale pour les indépendants a pour mission d'assurer la protection sociale obligatoire de 6,1 millions de chefs d'entreprise indépendants – actifs et retraités – artisans, commerçants, industriels et professionnels libéraux et de leurs ayants droit. Elle conseille et accompagne le chef d'entreprise au moment de la création de l'entreprise, tout au long de son activité et de sa retraite. Prenez contact avec votre agence régionale en cas de mission ou séjour à l'étranger.

www.secu-independants.fr

→ Pôle emploi

Pôle emploi propose des offres d'emploi à l'étranger et accompagne les projets de mobilité professionnelle à l'étranger. Autant d'opportunités d'insertion et de développement de vos compétences au-delà des frontières françaises. Une expérience de mobilité professionnelle à l'international constitue une réelle plus-value pour faciliter l'accès au marché du travail. Un emploi, un stage ou une formation à l'étranger permettent d'acquérir des compétences professionnelles et linguistiques et contribuent à développer des aptitudes personnelles en situation de travail : capacité d'initiative et d'autonomie, confiance en soi... Ce sont des compétences recherchées par les entreprises et des atouts pour le retour à l'emploi.

<https://www.pole-emploi.fr/informations/informations/international-@/international/>

→ FIAFE

La Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones d'Expatriés regroupe 220 accueils répartis dans 90 pays. Ce réseau apolitique mondial offre aux francophones un cadre convivial, un réseau social, pour réussir une expatriation en famille ou individuellement.

www.fiafe.org

→ L'Ambassade du Canada en France

Le Service Immigration de l'Ambassade du Canada en France accompagne les candidats dans leurs projets de mobilité à travers des web-conférences, des sessions de groupe et des salons. Il informe les candidats au départ des différents programmes qui s'offrent à eux que ce soit en tant qu'étudiant, travailleur temporaire ou résident permanent. Le rendez-vous incontournable est le forum mobilité. Destination-Canada qui a lieu chaque année en novembre.

<http://www.canadainternational.gc.ca/france/>

<https://twitter.com/DestCan>

<https://www.facebook.com/pg/DestCan/>

→ L'Ambassade d'Espagne en France

Bien que la principale mission de l'Ambassade soit celle de protéger les ressortissants et entreprises espagnoles dans la République Française, et que la libre circulation facilite le mouvement de personnes et entreprises dans la UE, à travers des différents bureaux de l'Ambassade qui seront présents sur le salon, l'Ambassade peut aussi orienter les ressortissants et entreprises françaises en matière de sécurité sociale, de détachement des travailleurs, en matière fiscale, touristique et éducative.

<http://www.exteriores.gob.es/Embajadas/PARIS/fr/Pages/inicio.aspx>

<http://www.exteriores.gob.es/Embajadas/PARIS/es/Embajada/Paginas/Directorio.aspx>

Pour en savoir plus

→ **Expatriation : 15 clés pour partir l'esprit tranquille, un guide proposé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

Ce guide détaille les questions qu'il convient de se poser avant de partir, pendant son séjour et lorsqu'on prépare son retour en France.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/publications/article/expatriation-15-cles-pour-partir-le-sprit-tranquille>

À télécharger également : la checklist des démarches à effectuer pour bien préparer son expatriation :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/checklist-mars-2018_meae_cle817c6e.pdf

→ **Mobilité internationale, les données de la protection sociale**

Le Cleiss publie chaque année un rapport statistique qui reprend toutes les prestations sociales servies par les institutions françaises aux personnes en mobilité internationale en application des accords internationaux (règlements européens de coordination et conventions bilatérales) ou de la législation française. Ce recueil statistique constitue aujourd'hui l'unique document retraçant les flux internationaux liés à la protection sociale, de la France vers l'étranger, tous risques et régimes confondus. Il comporte 7 chapitres : Soins de santé ; Prestations familiales ; Rentes, pensions et allocations ; Assurance chômage ; Législation applicable ; Flux financiers Etranger-France ; Mouvements migratoires.

→ **L'expatriation au féminin - Votre protection sociale à l'étranger, un livret édité par la CFE, Femmexpat.com et Humanis**

Riche d'informations et d'enseignement, ce livret répond à toutes les questions « Je pars vivre à l'étranger. Qu'est-ce qui va changer dans ma vie ? ».

<https://www.cfe.fr/documents/310024/473913/Expatriation+au+feminin/dc8e6299-3241-ffe9-94b7-74751e1e4fc6>

→ **Passeport de l'expatriation**

Passeport de la protection sociale et de la fiscalité, première étape pour connaître vos droits et devoirs hors métropole créé par la CFE et Malakoff Médéric Humanis.

<https://presse.humanis.com/assets/le-passeport-expatri-e-couverture-sociale-francaise-et-fiscalite-des-expatriees-8d93-186aa.html?lang=fr>

→ **Expatvalue**

La mission d'Expat Value est de proposer des solutions innovantes pour accompagner les conjoints expatriés dans leur développement de carrière.

<https://expatvalue.com>

→ **Le guide juridique des Français de l'étranger, édité par les Notaires de France.**

À télécharger ici :

<https://www.notaires.fr/fr/guide-juridique-de-lexpatriation-0>

GESTION DE SON PATRIMOINE Une fois le départ à l'étranger entériné, la question du devenir du patrimoine détenu par l'expatrié et, le cas échéant, son conjoint, se pose très vite. Les notaires peuvent apporter un conseil important dans ce domaine pour sécuriser le patrimoine en amont, ou pendant le séjour : ils mettent à disposition gratuitement des fiches d'alertes juridiques dans le but de prévenir et d'informer les Français allant s'installer à l'étranger, sur leurs droits et leur nouvelle situation. Elles sont consultables sur : www.notaires.fr - Rubrique « le Kiosque » / « Guide des Français de l'étranger ». Les 24 fiches thématiques présentent les risques à éviter concernant : le patrimoine du couple et la famille, la fiscalité, les formalités, les donations et les successions, quelques fiches dédiées par pays.

→ **Vivre et travailler au Canada**

Une brochure en français éditée par le gouvernement canadien. Edition novembre 2016. A télécharger depuis le site du salon :

https://www.expatriermodedemploi.org/wp-content/uploads/2017/02/Guide_DC2016.pdf

Sources

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Baromètre Humanis et le petitjournal.com
- www.femmexpat.com

La 10^{ème} édition du Salon
S'Expatrier Mode d'Emploi
se tiendra le mercredi 3 avril 2019
à la Maison internationale de la Cité Universitaire
Entrée libre - 9h/20h

17, boulevard Jourdan 75014 Paris
RER B / Cité universitaire - bus 21, 67, 88 et PC1 - T3/Cité universitaire